

Note d'info GDS France – 04/02/2026

Dermatose Nodulaire Contagieuse

Situation sanitaire

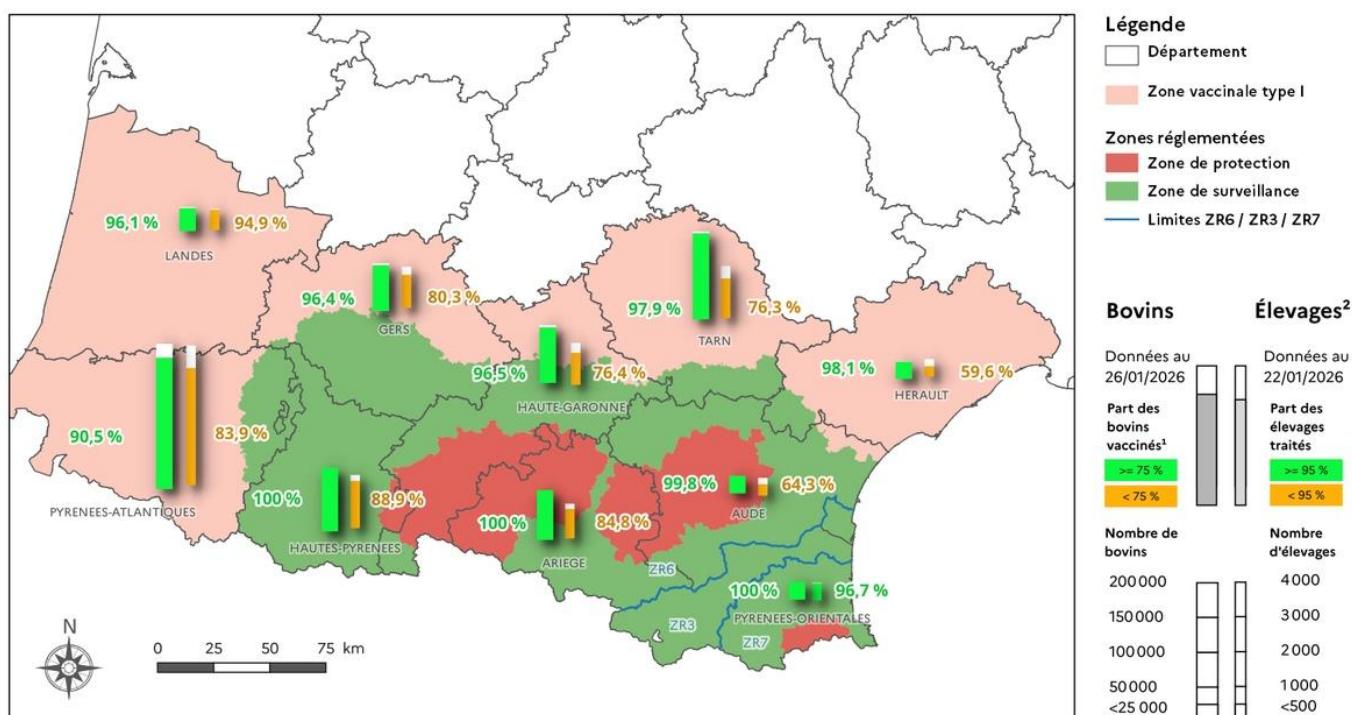
Pas de changement avec 117 foyers dans 82 élevages depuis le 29/06/2025 répartis sur 11 départements.

Vaccination généralisée des bovins dans le Sud-ouest

Au 29 janvier, **96,5%** du cheptel des dix départements étaient vaccinées, soit **697 334** bovins vaccinés.



Vaccination des bovins en zones réglementées et zone vaccinale type I par département



Réalisation : SRAL/SRISET
DRAAF Occitanie

Sources : AdminExpress 2025, MAASA/DRAAF Occitanie

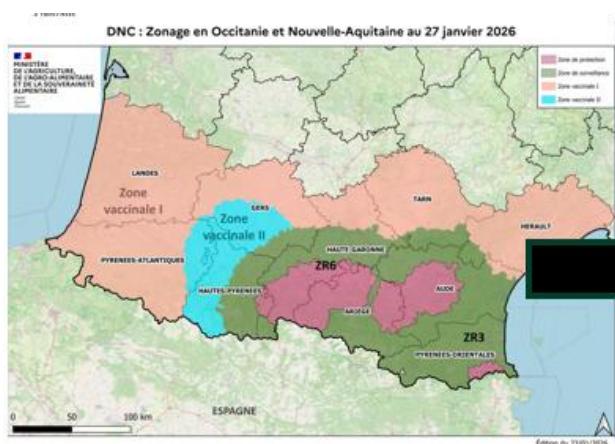
¹ Sur effectif bovin connu au 17 décembre 2025

² Elevages: Données renseignées à date dans le logiciel SIGAL

Carte éditée le: 26/01/2026

Les zones réglementées

Les 2 dernières zones de protection de la zone réglementée ZR6 en Occitanie ont été levées. Les 4 départements concernés (Ariège, Aude, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées) ont publiés respectivement hier un arrêté préfectoral en ce sens. Ces zones de protection avaient été mises en place suite aux foyers de DNC impactant ces départements.



Mouvements et échanges

Nous vous adressons en pièce jointe ([lien](#)) le **diaporama de la DGAL explicitant les conditions de mouvements en ZV2, ainsi qu'en ZV1** tant que l'immunité collective n'est pas atteinte, mais aussi lorsque l'immunité collective sera atteinte (date espérée : 09/02/2026).

Le 27/01 dernier, le Ministère a publié un **communiqué de presse annonçant de nouvelles perspectives d'exportations pour les zones vaccinales** : « La France a mis en place, sur son territoire, deux types de zone vaccinale, afin de faire face à la DNC. Ces mesures ont des conséquences sur la possibilité d'exporter des bovins depuis ces zones. En particulier, l'accord du pays de destination (et de transit le cas échéant) est indispensable avant la reprise des exports. En la matière, le Kosovo et l'Espagne ont indiqué, respectivement le 22 et le 26 janvier, leur accord pour recevoir, sous conditions, des bovins depuis les zones vaccinales II :

- Pour l'**Espagne**, les exports sont de nouveau possibles depuis le 27 janvier 2026, à partir de la zone II. Les négociations se poursuivent pour étendre cette ouverture à la zone vaccinale I dans le Sud-Ouest.
- Pour le **Kosovo**, les exports sont de nouveau possibles depuis le 22 janvier, à partir des zones vaccinales II. Ce marché est un débouché particulièrement important pour les éleveurs du Jura.

Ces deux pays viennent s'ajouter à **l'Italie, l'Egypte et la Suisse**, pays vers lesquels les exports ont pu reprendre à partir des zones vaccinales II. Les conditions posées à la reprise des exportations sont détaillées [ici](#) ».

Rapport parlementaire DNC et Séance publique AVF

Une mission de sénateurs et de députés de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques a publié un rapport sur la DNC qui dresse les constats suivants.

« La DNC est une maladie virale bovine grave, très contagieuse, sans traitement curatif, responsable de fortes pertes économiques et de souffrance animale. Initialement absente du territoire français, elle s'est rapidement propagée en 2025. Son éradication fait consensus au niveau européen et repose sur 4 piliers indissociables : la surveillance précoce, le dépeuplement total des foyers infectés, l'interdiction des mouvements de bovins et la vaccination obligatoire. Les intervenants ont souligné la réactivité et l'efficacité globale de la gestion française, grâce à des infrastructures sanitaires solides, un réseau de laboratoires performant, une mobilisation rapide des vétérinaires et une campagne de vaccination massive.

Cependant, plusieurs vulnérabilités persistent : une détection encore trop dépendante de la vigilance des éleveurs, des difficultés de contrôle des mouvements d'animaux, des tests de dépistages inefficaces sur les animaux asymptomatiques, une protection vaccinale incomplète, ainsi que des fragilités structurelles du maillage vétérinaire et de la recherche en santé animale. À l'échelle internationale, les stratégies de gestion de la DNC diffèrent selon les contextes économiques et géographiques. Néanmoins, l'expérience montre que seule une réponse rapide, coordonnée et fondée sur des mesures strictes, associée à une vaccination massive, permet d'éviter l'endémisation de la maladie. La coordination internationale apparaît donc essentielle, en particulier dans un contexte de mondialisation des échanges et de risques sanitaires accrus.

Enfin, si la question de la vaccination générale n'a pas encore été tranchée au niveau gouvernemental, les intervenants ont fait remarquer qu'elle empêcherait temporairement un suivi de l'épidémie en l'absence de tests sérologiques efficaces. En outre, elle repousserait l'échéance à laquelle la France retrouverait son statut indemne, ce qui soumettrait pendant ce laps de temps les exportations françaises de viande bovine à des conditions contraignantes.

Compte tenu de ces remarques, l'Office émet les 6 recommandations suivantes :

Poursuivre le travail de pédagogie auprès du grand public et des éleveurs sans passer sous silence les vulnérabilités du dispositif

Imposer le respect du protocole national visant l'éradication de la DNC

Investir dans la recherche sanitaire animale afin d'assurer une meilleure connaissance des maladies, de leur dépistage et de leur suivi

Assurer un maillage territorial rural des vétérinaires suffisant au service des éleveurs, apte à être mobilisé en situation de crise

Renforcer les contrôles de la circulation des animaux pour mieux garantir leur traçabilité

Adapter les stratégies de filière pour limiter la diffusion des épidémies ».